

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 16 AOÛT 2010, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Alexandre Goulet, Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Décary et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 16 août 2010 ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2010-08-284**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié en retirant les points 5.1 et 6.6 ainsi qu'en ajoutant le point 13.1 :

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AOÛT 2010

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juillet 2010
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 août 2010
4. Avis de motion
5. Réglementation
- 5.1 Adoption du règlement numéro 332-7 modifiant le règlement numéro 332 concernant la circulation, afin d'interdire ou de limiter la durée permise de stationnement sur certaines rues de la Ville

## 6. Administration générale

- 6.1 Approbation des modifications apportées au Calendrier de conservation des documents de la Ville d'Otterburn Park
- 6.2 Octroi d'un mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Réalisation de la démarche d'équité salariale au montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables
- 6.3 Paiement d'une somme de 2 642,40 \$ - l'Union canadienne, compagnie d'assurances
- 6.4 Octroi de la permanence d'emploi à madame Maryse Boucher à compter du 21 juillet 2010
- 6.5 Nomination de monsieur Claude Gosselin – Chef des opérations au Service de sécurité incendie de la Ville
- 6.6 Modification à la convention collective des employés cols bleus – Entente entre le Syndicat TUAC, section locale 501 et la Ville d'Otterburn Park – Autorisation de signature
- 6.7 Reconduction du contrat d'emploi de monsieur Jonathan Massicotte à titre d'inspecteur stagiaire – Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2010
- 6.8 Octroi d'un mandat à l'entreprise l'Équipe Entrac – Évaluation ergonomique de postes de travail au coût de 1 600 \$, taxes incluses

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 16 juillet au 12 août 2010
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2010-08-01
- 7.3 Acceptation du dépôt du rapport financier 2009 et du rapport du vérificateur

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

### 9. Travaux publics

- 9.1 Octroi d'un mandat à la firme d'ingénierie Teknika HBA – Assistance technique au coût de 5 000 \$, plus les taxes applicables

### 10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Activité de financement de la fondation COVABAR - Achat d'une bannière au coût de 225 \$
- 10.2 Activité de financement pour la maison des jeunes des Quatre fenêtres et Opération enfant soleil - Achat de billets

### 11. Environnement

### 12. Sécurité aux citoyens

### 13. Affaires nouvelles

- 13.1 Dépôt d'un document intitulé : pétition concernant des commerces Gaufres & Vous et Aux Couleurs de la Montagne

### 14. Deuxième période de questions

### 15. Levée de la séance

## **1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le maire Michel Martin tient à féliciter monsieur Jean-Marc Fortin, candidat élu lors de l'élection partielle s'étant tenue le 15 août dernier ainsi que monsieur Claude Bérubé, candidat, pour son travail et son implication.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397.

#### **RÉSOLUTION 2010-08-285**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 19 JUILLET 2010**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 juillet 2010, tel que rédigé.

#### **RÉSOLUTION 2010-08-286**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 9 AOÛT 2010**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 9 août 2010, tel que rédigé.

#### **RÉSOLUTION 2010-08-287**

#### **APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que la Loi sur les archives oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

**CONSIDÉRANT** que toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente doit être soumise à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des affaires juridiques et du greffe;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

**D'ADOPTER** les modifications au calendrier de conservation des documents préparées par madame Nadya Healey, technicienne en documentation, et d'autoriser la greffière à signer lesdites modifications, pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park, et à les soumettre à *Bibliothèque et Archives nationales*.

#### **RÉSOLUTION 2010-08-288**

#### **OCTROI D'UN MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – RÉALISATION DE LA DÉMARCHE D'ÉQUITÉ SALARIALE AU MONTANT DE 4 000 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** l'obligation de réaliser un exercice d'équité salariale tel qu'exigé par la *Loi sur l'équité salariale*;

**CONSIDÉRANT** que la démarche a été réalisée au printemps 2009 par la Ville d'Otterburn Park et la Commission de l'équité salariale a invité la Ville à y apporter des compléments;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite effectuer les correctifs demandés et désire bénéficier d'une ressource externe et expérimentée pour la guider dans la réalisation de cette démarche;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** le conseil municipal octroi un mandat au montant de 4 000 \$, plus les taxes applicables, à l'Union des Municipalités du Québec, division du Centre de ressources municipales en relations du travail et ressources humaines afin de réaliser la démarche d'équité salariale et de déléguer le directeur général et la directrice des affaires juridiques et du greffe à y participer.

**RÉSOLUTION  
2010-08-289**

**PAIEMENT D'UNE SOMME DE 2 642,40 \$ - L'UNION CANADIENNE, COMPAGNIE  
D'ASSURANCES**

**CONSIDÉRANT** que la compagnie d'assurance L'Union Canadienne a déboursé une somme de 2 642,40 \$ à son client pour couvrir les frais de nettoyage et de couvre-plancher suite à un bris de conduite d'aqueduc survenu vers le 13 avril 2010 près de la résidence située au 285, rue Prince-Edward;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne reconnaît aucunement sa responsabilité mais souhaite régler ce présent dossier;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics, adressée à la greffière en date du 4 mai 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet,

**DE** verser la somme de 2 642,40 \$ à cette compagnie d'assurances conditionnellement à la signature d'une quittance complète et finale entre la Ville et cette dernière.

**RÉSOLUTION  
2010-08-290**

**OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI À MADAME MARYSE BOUCHER À COMPTER  
DU 21 JUILLET 2010**

**CONSIDÉRANT** que la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe ainsi que le directeur général recommandent au conseil municipal d'offrir à madame Boucher sa permanence d'emploi à titre de secrétaire au greffe, à la direction générale et au cabinet du maire;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'octroyer la permanence d'emploi à madame Maryse Boucher à titre de secrétaire au greffe, à la direction générale et au cabinet du maire à compter du 21 juillet 2010 et aux conditions prévues à la convention collective des employés cols blancs.

**RÉSOLUTION  
2010-08-291**

**NOMINATION DE MONSIEUR CLAUDE GOSSELIN – CHEF DES OPÉRATIONS AU  
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé à l'interne afin de nommer un chef des opérations au Service de sécurité incendie de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité de sélection;

**CONSIDÉRANT** que le candidat retenu consent à ce que la Ville réorganise son poste et modifie ses conditions d'emploi selon les besoins du service;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**DE** nommer monsieur Claude Gosselin, chef des opérations à compter du 16 août 2010;

**D'autoriser** le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière à signer un contrat de travail avec monsieur Gosselin, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

**RÉSOLUTION  
2010-08-292**

**RECONDUCTION DU CONTRAT D'EMPLOI DE MONSIEUR JONATHAN MASSICOTTE À TITRE D'INSPECTEUR STAGIAIRE – DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de prolonger le contrat d'emploi à durée déterminée de monsieur Jonathan Massicotte, inspecteur stagiaire au Service de l'urbanisme de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général dans sa note de service datée du 9 août 2010 adressée au conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville prolonge le contrat d'emploi de monsieur Jonathan Massicotte à titre d'inspecteur stagiaire au Service de l'urbanisme jusqu'au 31 décembre 2010 à raison de 30 heures par semaine et au taux horaire de 16,00 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-08-293**

**OCTROI D'UN MANDAT À L'ENTREPRISE L'ÉQUIPE ENTRAC – ÉVALUATION ERGONOMIQUE DE POSTES DE TRAVAIL AU COÛT DE 1 600 \$, TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à une évaluation ergonomique de tous les postes de travail à l'hôtel de ville et aux Services techniques de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise l'Équipe Entrac effectuera, dans le cadre de son mandat, une rencontre d'information et d'évaluation avec chaque employé et produira un rapport précisant les ajustements à être apportés, le cas échéant;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général dans sa note de service datée du 9 août 2010 adressée au conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Goulet, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la Ville mandate l'entreprise l'Équipe Entrac pour réaliser une évaluation ergonomique des 18 postes de travail et ce, au coût de 1 600 \$, taxes incluses plus les frais de déplacement du représentant de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-08-294**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 16 JUILLET AU 12 AOÛT 2010**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 16 juillet au 12 août 2010 tels que ci-après :

## Déboursés par chèques

### Fonds d'administration

Liste au 16 juillet 2010	209 027,96 \$
Chèques n <sup>os</sup> 6077 à 6097	18 210,02 \$
<b>Déboursés par retraits bancaires</b>	<b><u>231 589,11 \$</u></b>
<b>TOTAL DES DÉBOURSÉS :</b>	<b>458 827,09 \$</b>

## DÉPÔT

### DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2010-08-01

Le trésorier adjoint dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2010-08-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

## RÉSOLUTION 2010-08-295

### ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2009 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été donné par la greffière le 7 août 2010, conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Daniel Décary, trésorier adjoint, dépose à la présente séance du conseil le rapport financier pour l'exercice 2009 et atteste de sa véracité, ainsi que le rapport du vérificateur, monsieur Benoît Dubord, c.a., sur les états financiers 2009, le tout conformément aux dispositions des articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal en prend acte.

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest :

D'accepter le dépôt du rapport financier pour l'exercice de l'année 2009 ainsi que le rapport du vérificateur sur les états financiers 2009.

## RÉSOLUTION 2010-08-296

### OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE TEKNIKA HBA – ASSISTANCE TECHNIQUE AU COÛT DE 5 000 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES

**CONSIDÉRANT** que la firme Teknika HBA a présenté une offre de service d'assistance technique pour des opinions verbales pour des activités ayant des portées limitées dans le domaine du génie;

**CONSIDÉRANT** que les parties reconnaissent que tout compte d'honoraires professionnels supérieurs à 1 000 \$, plus les taxes applicables, devra être soumis au préalable aux membres du conseil municipal pour prise de décision;

**CONSIDÉRANT** que la firme d'ingénierie consent également à respecter les règles de fonctionnement exigées par la Ville et divulguées lors d'une réunion de travail le 13 août 2010 ainsi que de s'engager à œuvrer en l'absence de conflit d'intérêts, le tout conformément à l'offre de services de cette firme;

**IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES VOIX**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park octroi un mandat à la firme d'ingénierie Teknika HBA pour assurer une assistance technique au Service des travaux publics de la Ville au coût de 5 000 \$, plus les taxes applicables.

---

**Note de la séance :**

*Le vote a été demandé par monsieur le conseiller Richard Ruest ;*

**ONT VOTÉ EN FAVEUR :** *madame la conseillère Eve Sapina, messieurs les conseillers Alexandre Goulet et Gérard Boutin;*

**ONT VOTÉ CONTRE :** *Madame la conseillère Joëlle Réhel ainsi que monsieur le conseiller Richard Ruest*

---

**RÉSOLUTION  
2010-08-297**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION COVABAR - ACHAT D'UNE BANNIÈRE  
AU COÛT DE 225 \$**

**CONSIDÉRANT** que la fondation COVABAR H<sub>2</sub>O présente la septième édition de son tournoi de golf, *La Classique de l'eau de la rivière Richelieu*, le 16 septembre 2010 afin de faire connaître davantage l'approche par bassin versant;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire participer à cet événement en autorisant la fondation à identifier l'un des 18 départs au nom de la Ville d'Otterburn Park;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse la somme de 225 \$ à la fondation COVABAR H<sub>2</sub>O pour l'achat d'une bannière arborant les armoiries et logo de la Ville sur l'un des départs lors de la tenue du tournoi de golf.

**RÉSOLUTION  
2010-08-298**

**ACTIVITÉ DE FINANCEMENT POUR LA MAISON DES JEUNES DES QUATRE FENÊTRES  
ET OPÉRATION ENFANT SOLEIL - ACHAT DE BILLETS**

**CONSIDÉRANT** que Remax Extra inc., organise un tournoi de golf le 26 août 2010 pour le bénéfice des organismes la Maison des Jeunes des Quatre Fenêtres et Opération Enfant Soleil;

**CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis permettront d'encourager la jeunesse dans notre communauté et de soutenir le développement d'une pédiatrie pour les enfants du Québec;

**CONSIDÉRANT** que la Ville désire s'impliquer en achetant deux billets pour le souper seulement et de déléguer madame la conseillère Joëlle Réhel et madame la directrice du loisir et de la culture, Chantal Lafontaine afin de représenter la Ville lors de cet événement;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin :

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse une somme de 150 \$ pour l'achat de deux billets pour aider à la tenue de cet événement et de déléguer un membre du conseil municipal et un fonctionnaire municipal pour y participer.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de

l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h18 à 21h36 :

Monsieur Claude Couture du 117, rue Ruth

À propos du stationnement sur la rue Comtois. Plusieurs véhicules auraient accroché le poteau de signalisation. Il désire rencontrer l'administration à cet effet.

Puisque monsieur André Bélair désire acheter le bâtiment du 315, chemin Ozias-Leduc, ils désirent un moratoire sur les procédures entreprises par la Ville. Ils désirent négocier dans un esprit ouvert afin de trouver une solution lors d'une rencontre rapide et amicale.

Monsieur Jocelyn Grenier du 387, rue Bousquet

Veut connaître la position de la Ville à propos des gaz de schiste.

Monsieur Stéphane Gaudreau du 315, chemin Ozias-Leduc

À propos des commerces Aux couleurs de la montagne et Gaufres & Vous, il s'agit que d'une seule entité et qu'il n'y a pas de problèmes de stationnement puisque ses 14 places de stationnement ne sont pas remplies.

Madame Karina Richer du 315, chemin Ozias-Leduc

Désire que le dossier du 315, chemin Ozias-Leduc soit réglé définitivement et qu'à la prochaine assemblée, les citoyens aient une réponse sur la position de la Ville.

Monsieur Pierre Vallée du chemin des Patriotes

À propos d'une modification de zonage sur le chemin des Patriotes qu'il a déjà obtenu du gouvernement provincial pour opérer son commerce. Il désire savoir si la Ville peut en faire autant sur le chemin Ozias-Leduc.

Monsieur Luc Deslauriers du 413, rue des Pommiers

À propos des commerces à Otterburn Park. Il magasine beaucoup dans la région et n'a jamais de problèmes de stationnement. Il voudrait que la réglementation soit changée afin de conserver les commerçants de ce secteur.

Monsieur Guy Dubé du 397, rue des Grives

À propos de l'octroi d'une subvention de la Ville pour le paiement des salaires des employés du Ott Café.

Il fait part de statistiques de fréquentation du Ott Café et demande à nouveau une rencontre concernant la relocalisation du Ott Café. Il affirme être dans l'attente depuis environ 4 mois.

Madame Elyse Brodeur du 431, chemin Ozias-Leduc

Elle est assistante-gérante du commerce « Les Cousines » et demande s'il est possible de faire un changement de zonage afin de favoriser la croissance des commerces et si cette option avait été discutée avec le propriétaire de ce même commerce.

Monsieur André Bélair du 317, chemin Ozias-Leduc

Il informe qu'il va acheter le commerce de monsieur Couture et il désire régler la problématique de stationnement. Il demande au maire qu'elle est sa vision des commerces et des stationnements à Otterburn Park. Il demande également si la Ville n'a pas l'obligation de fournir à ses commerçants du stationnement.

Il indique également que « Les Cousines » reçoivent 50-60 personnes le soir avec 4 places de stationnement seulement. Demande quelles sont les règles pour ce commerce ainsi que pour la Tanière et les stations service.

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue du Prince-Edward

À propos du cocktail bénéfique organisé par monsieur Ruest, il désire savoir si l'événement a généré des revenus et bénéfices.

Concernant le point 9.1, désire savoir pourquoi 2 conseillers ont voté contre l'adoption de cette résolution.

Concernant le 315, chemin Ozias-Leduc, il trouve que monsieur Couture a adapté le bâtiment pour offrir une diversité commerciale à Otterburn Park.

Considère que l'administration municipale applique la réglementation trop strictement. Se demande pourquoi un sursis a été refusé au comptoir familial.



Madame Suzanne O'Neill du 617, rue Connaught  
Veut savoir comment peut-on changer la réglementation concernant  
l'urbanisme.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT D'UN DOCUMENT INTITULÉ : PÉTITION CONCERNANT DES COMMERCES  
GAUFRES & VOUS ET AUX COULEURS DE LA MONTAGNE**

Les membres du conseil prennent acte du dépôt d'un document intitulé  
« Pétition » et signée par 765 personnes demeurant à la Ville d'Otterburn Park  
ou dans une ville environnante.

Les pétitionnaires manifestent leur inquiétude face à l'application réglementaire  
et à la possibilité d'opérer des commerces situés au 315, chemin Ozias-Leduc.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2010-08-299**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller  
Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h37.